N° D2026_09_74

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 24 avril 2026, visée en Préfecture le 04 mai 2026 ;

- Vu l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique ;

- Vu l'offre présentée par la société BARNEAUD Pneus (05000 GAP) à la demande du pouvoir adjudicateur est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance ;

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu avec la société Barneaud Pneus, 05000 GAP un marché sans publicité et sans mise en concurrence pour la fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechapés pour la flotte de bus de camions OM.

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour un montant forfaitaire de

Fourniture et pose de pneus pour les bus : 11 272,80 € HT
Fourniture et pose de pneus pour les BOM : 14 717.86 € HT

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des transports, et des bennes à ordures ménagères budget 2026.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 22 septembre 2026

Le Président

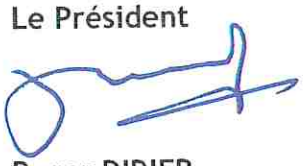

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 24/09/2026
Publié ou notifié le : 24/09/2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_09_74**
Objet :	**Il est conclu avec la soci?t? Barneaud Pneus, 05000 GAP un march? sans publicit? et sans mise en concurrence pour la fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechap?s pour la flotte de bus de camions OM.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20260922-D2026_09_74-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260922-D2026_09_74-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4569.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260922-D2026_09_74-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	71.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 septembre 2026 à 08h59min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 septembre 2026 à 08h59min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2026 à 08h59min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2026 à 08h59min34s	Reçu par le MI le 2026-09-24